



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

28 Avril 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 28 Avril 2021

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/SIDPC N°2021-321	28.04.2021	Arrêté modifiant l'arrêté CABINET-SIDPC n°2020-816 du 1 ^{er} Octobre2020 de la Société CFI-SECURITE et ASSISTANCE pour la formation du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de Grande Hauteur.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté CAB/DS/SIDPC n° 2021-321 du 28 Avril 2021.	5

CABINET DU PREFET
DIRECTION DES SECURITES

**ARRETE CAB-DS-SIDPC N° 2021 – 321
MODIFIANT L'ARRÊTÉ CABINET-SIDPC N°2020-816 DU 1^{er} OCTOBRE 2020
DE LA SOCIETE CFI-SECURITE ET ASSISTANCE
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DES SERVICES DE
SECURITE INCENDIE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
ET DES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation;

Vu le code du travail ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique

Vu l'arrêté PCI n°2021-016 du 17 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande formulée le 25 février 2021 par la société CFI-SÉCURITÉ ET ASSISTANCE située 2 avenue Félix Faure à Nanterre (92000), de mettre à jour la liste des formateurs ;

Vu l'avis favorable du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Considérant que toute modification de la liste des formateurs doit être portée à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les formateurs, listés en annexe du présent arrêté, constitue l'équipe pédagogique du centre de formation « CFI-SÉCURITÉ ET ASSISTANCE ».

Article 2 : Le reste des dispositions de l'arrêté CAB-DS-SIDPC n° 2020-816 du 1^{er} octobre 2020 susvisé est sans changement.

Article 3 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 28 Avril 2021

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet,

Sandra GUTHLEBEN

**Formateurs qualifiés
de la société CFI-SÉCURITÉ ET ASSISTANCE
2 Avenue Félix Faure 92000 NANTERRE**

FORMATEURS

- Madame ZEGGANE Samia

Qualification

Diplôme d'agent des services sécurité incendie et d'assistance à personnes – SSIAP1

- Monsieur CHABANE Ferhat Rostom

- Monsieur CHABANE Mohamed Chiheb Eddine

Qualification

Diplômes et recyclages de chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes – SSIAP2

- Monsieur SAIDI Mohamed Laminé

- Monsieur KHARROUBI Mohsin

- Monsieur BEN BETTAÏB Lofti

Qualification

Diplômes et recyclages de chef des services sécurité incendie et d'assistance à personnes - SSIAP3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>